

Le samedi 21 mars 2026 à 10 heures 00
SALLE DU CONSEIL

Cette séance prévue conformément à l'article L2121-7 du Code général des collectivités locales, a pour objet l'installation du Conseil municipal à la suite des élections municipales.

Ordre du jour :

Appel des conseillers élus et constatation de l'installation par le doyen du conseil municipal

Désignation du secrétaire de séance

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Election du maire

Fixation du nombre d'adjoints

Election des adjoints

Lecture de la charte de l' élu local

Fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Délégation du conseil municipal au maire : article L21222-22 du CGCT

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Questions diverses